

2010-06-16

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Analyse de la population des sociétés non financières présentant une rentabilité économique négative**

(Article publié dans la Revue économique de juin 2010)

Cet article décrit les caractéristiques des entreprises présentant une rentabilité économique négative. L'analyse de l'évolution de la rentabilité au cours de la période comprise entre 1999 et 2008 sur la base des comptes annuels des sociétés non financières fait apparaître que chaque année, une entreprise sur dix affiche une perte et que, dans le cas des PME, cela concerne même une entreprise sur quatre. Ces constatations nécessitent une analyse approfondie.

Seule une minorité des entreprises ayant enregistré une rentabilité économique négative durant la période comprise entre 1999 et 2008 affiche année après année un résultat négatif (1,3%). La branche d'activité « Activités immobilières » présente la proportion la plus élevée: 4,3% des entreprises y enregistrent des pertes chaque année. Pour la majorité des sociétés non financières (85,6%), la période de rentabilité économique négative ne dure pas plus de quatre ans. Dans 37,2% des sociétés, le résultat négatif constitue même un événement exceptionnel qui est corrigé dès l'année suivante.

Les entreprises affichant une rentabilité économique négative sont, proportionnellement, davantage présentes dans l'industrie non manufacturière que manufacturière, en particulier dans les branches « Activités immobilières » et « Hébergement et restauration ». Un seul secteur de l'industrie manufacturière, celui de la branche d'activité « Textiles, vêtements et chaussures », abrite un nombre relativement élevé d'entreprises présentant une rentabilité négative. Les secteurs comportant relativement peu d'entreprises présentant une rentabilité négative sont celui de la métallurgie et du travail des métaux et celui de la construction.

Une analyse réalisée en fonction de la taille des entreprises et distinguant grandes entreprises et PME montre que ce sont les PME qui sont proportionnellement les plus touchées par une rentabilité économique négative.

Le critère de l'âge s'avère ne jouer aucun rôle dans le cas des PME. En revanche, les grandes entreprises affichant une rentabilité économique négative sont en moyenne deux à trois ans plus jeunes que les autres entreprises. Dans la branche d'activité « Énergie, eau et déchets » et dans les industries chimique et pharmaceutique, la différence d'âge médian entre l'ensemble des grandes entreprises et celles présentant une rentabilité négative est même de trois à quatre ans.

C'est dans la région de Bruxelles-Capitale que la proportion d'entreprises affichant une rentabilité négative est la plus élevée. Il s'agit, en outre, de la seule entité géographique où le nombre d'entreprises en déficit représente plus de la moitié des entreprises, tandis que dans les provinces, environ une entreprise sur quatre (23,4%) n'arrive pas à générer des bénéficiaires. Il convient toutefois de remarquer que les entreprises ayant plusieurs sièges d'exploitation ont souvent leur siège social dans la région de Bruxelles-Capitale, de sorte que la ventilation géographique doit être interprétée avec toute la prudence requise.

Pour la majorité des entreprises, la rentabilité économique négative s'explique par la clôture de l'exercice sur une perte d'exploitation. Dans cette population, 33,1% des grandes entreprises et 44,9% des PME dégagent même un chiffre d'affaires insuffisant pour réaliser de la valeur ajoutée. Les grandes entreprises, principalement, présentent de nombreuses différences sectorielles. La proportion d'entreprises dont la valeur ajoutée est négative est plus élevée dans les branches d'activité « Construction », « Énergie, eau et déchets » et « Activités immobilières », ce qui peut être le signe que la marge bénéficiaire de ces secteurs est faible.

En application de la procédure de la sonnette d'alarme, les entreprises en déficit doivent comparer leur actif net au capital social. Le respect de cette procédure imposée par le législateur est très important, aussi bien pour la poursuite de l'entreprise qu'en termes de responsabilité pour les administrateurs et les gérants. Dans 39,8% des grandes entreprises et 45,2% des PME présentant une rentabilité économique négative en 2008, l'actif net est descendu à moins de la moitié du capital social, si bien que l'assemblée générale devait se réunir dans les deux mois suivant la constatation de la perte. Dans la branche d'activité « Hébergement et restauration », cette situation concerne 63,1% des grandes entreprises et 62% des PME. Enfin, 30,8% des grandes entreprises et 42,1% des PME présentant une rentabilité économique négative sont potentiellement susceptibles d'être confrontées à une demande de dissolution de l'entreprise par le tribunal.